



**LEGENDE :**

LIMITE COMMUNALE	
LIMITE DE ZONE	
LIMITE DE SECTEUR	
EMPLACEMENT RESERVE	
ESPACE BOISE CLASSE	
ELEMENT NATUREL IDENTIFIE AU TITRE DE L'ARTICLE L.123.1.P	
ELEMENT BÂTI IDENTIFIE AU TITRE DE L'ARTICLE L.123.1.P	
BATIMENT AGRICOLE IDENTIFIE AU TITRE DE L'ARTICLE L.123.5.P	
CHEMIN PIETON A CONSERVER OU AMENAGER	
VOIE PIETONNE ET CYCLABLE A CREER	
ZONE SOUMISE A L'ARTICLE L.111.5.P	
ACCES INTERDIT	
BANDE DE PROTECTION PAYSAGERE	